

Etre sensibilisé à l'esprit de défense



I. L'O.N.U. : une organisation internationale pour la paix, la coopération et le développement

- Organisation des Nations Unies

- créée en 1945
- éviter tout nouveau conflit mondial.

« Nous, peuples des Nations unies, résolus :

– à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indiscibles souffrances,

– à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

– à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

– à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande [...]. »

Préambule de la charte de l'ONU signée par 51 pays
le 26 juin 1945 à San Francisco (États-Unis).

I. L'O.N.U. : une organisation internationale pour la paix, la coopération et le développement

- Organisation des Nations Unies

- créée en 1945
- éviter tout nouveau conflit mondial.

- Assemblée générale

- 193 Etats aujourd'hui
- 1 voix lors du vote des décisions - les résolutions -, du budget...
- siège à New York
- secrétaire général : António GUTERRES (médiateur)

- Conseil de Sécurité:

- 15 membres :
 - 10 temporaires élus pour 2 ans
 - 5 permanents (Royaume-Uni, Etats-Unis, Chine, Russie, France) qui disposent chacun du droit de veto.
- décide de l'envoi de casques bleus pour faire appliquer les résolutions votées.



I. L'O.N.U. : une organisation internationale pour la paix, la coopération et le développement

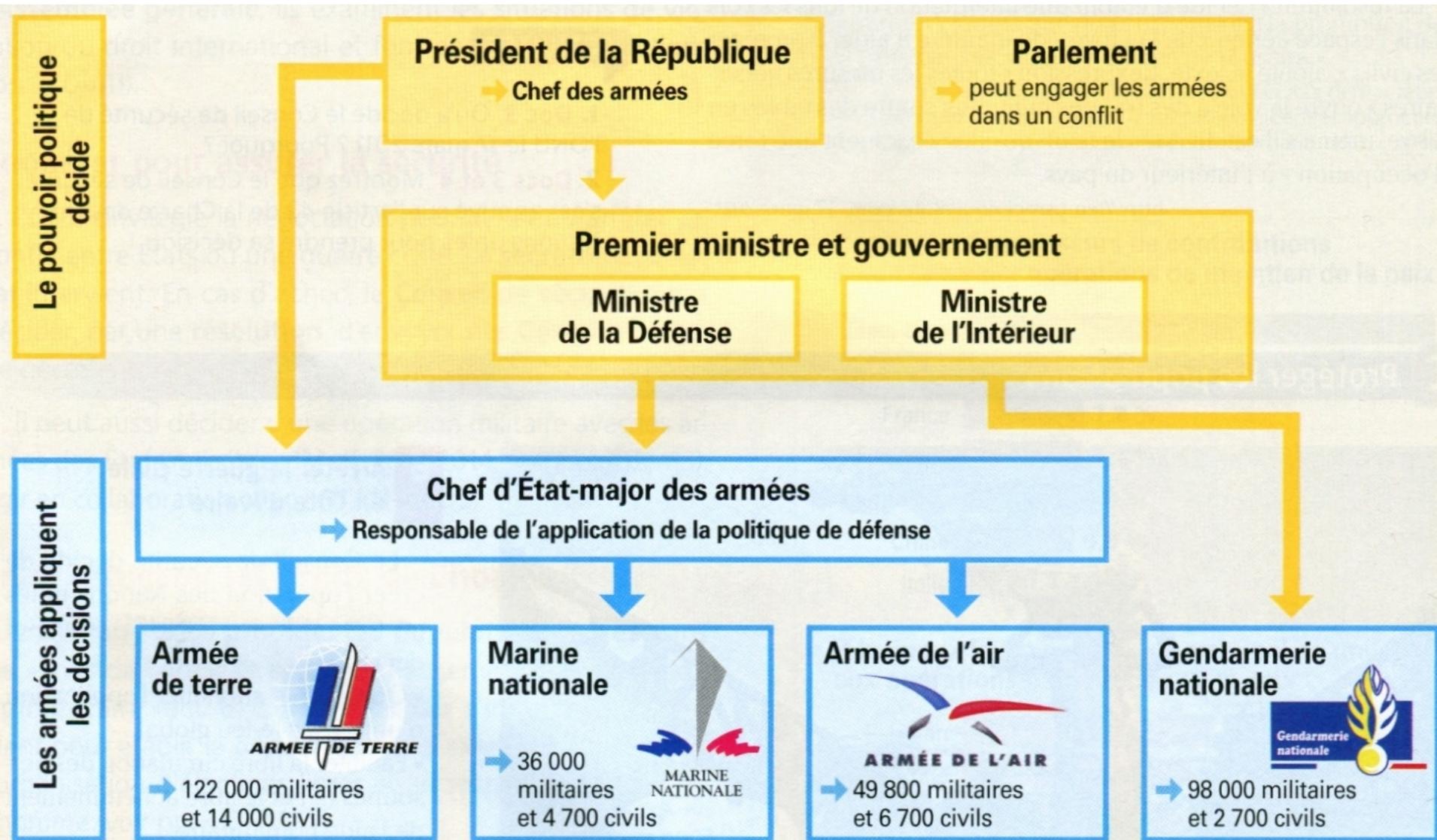


- casques bleus :
 - troupes de l'O.N.U.
 - soldats des pays membres
 - maintenir la paix en s'interposant entre les belligérants (Liban)
 - observation (élections au Kosovo)
 - l'aide humanitaire (Haïti).



- Cour de justice internationale et la Cour (ou tribunal) pénale internationale :
 - La Haye
 - juger différends entre Etats, notamment pour un territoire,
 - juger crimes contre l'humanité ou crimes de guerre

II. L'organisation de la Défense nationale.



II. L'organisation de la Défense nationale.

- Décisions prises par représentants élus par les citoyens :
 - Président de la République = le chef des armées, garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire.
 - Premier ministre = responsable de la Défense nationale
 - Le Parlement vote budget militaire, autorise les déclarations de guerre.

Article 5. [Le président de la République] est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Article 15. Le président de la République est le chef des armées.

Article 20. Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose (...) de la force armée.

Article 21. Le Premier ministre (...) est responsable de la défense nationale.

Article 34. La loi [votée par le Parlement] détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale (...).

Article 35. La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger (...). Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.

Constitution de la V^e République, 1958

Nota bene : Le *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* définit la stratégie globale de la politique de défense française.

LIVRE BLANC
SUR LA DEFENSE
ET LA SECURITE NATIONALE



III. Les missions de la Défense nationale.

1. La Défense globale.

- Défense ≠ seulement interventions militaires directes :
 - stratégie de défense globale
 - = défense de tous les intérêts de la France, dans tous les domaines
 - fait partie de la politique européenne (voire internationale) de sécurité et de défense :
 - sous la direction de l'OTAN (=Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, créée en 1949)
 - ou de l'ONU.

L'Union européenne a envoyé des missions de maintien de la paix dans plusieurs régions du monde. En août 2008, elle a négocié un cessez-le-feu¹ entre la Géorgie et la Russie. Elle joue également un rôle décisif dans les Balkans², où elle finance des projets pour renforcer la sécurité et aider à la stabilisation. L'Union européenne ne possède pas d'armée permanente. Elle fait appel à des forces militaires fournies par les États membres. L'Union européenne a créé une Force de réaction rapide (FRR). Deux bataillons sont prêts à intervenir à tout moment.

<http://europa.eu>

1. Cessez-le-feu : fin officielle des hostilités.

2. Les Balkans : région d'Europe correspondant principalement au territoire de l'ex-Yougoslavie, éclaté en plusieurs États après les guerres civiles de 1991-1995.

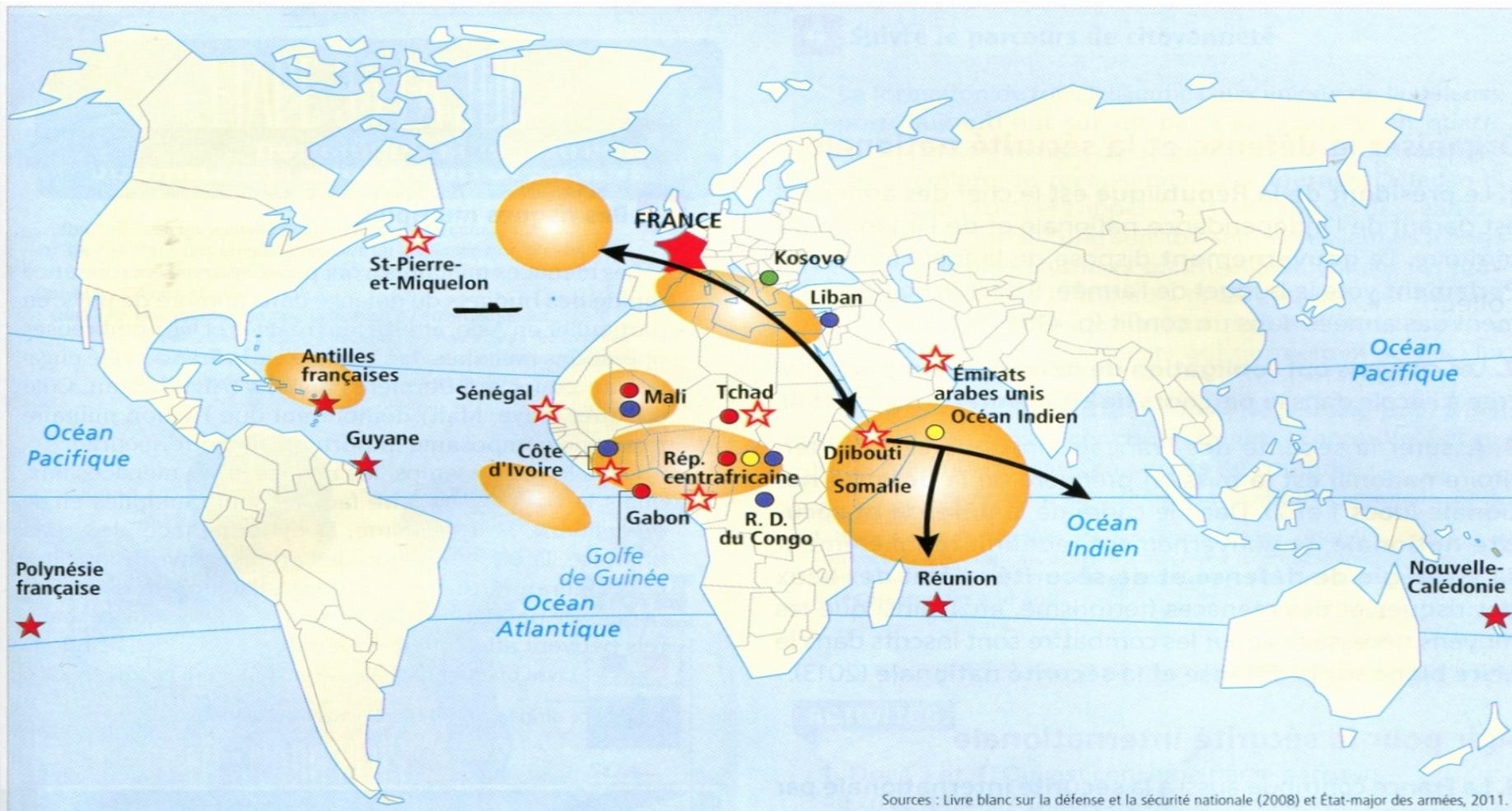
Article 42. La politique de sécurité et de défense commune (...) assure à l'Union une capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires (...). L'exécution de ces tâches repose sur les capacités fournies par les États membres.

Traité sur l'Union européenne, 2007.

III. Les missions de la Défense nationale.

2. Les actions de la Défense.

Les lieux de la présence militaire française (2014)



Sources : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008) et État-major des armées, 2011.

- ★ Missions de souveraineté :** présence des forces françaises en France et dans les DROM-COM
- ★ Missions de présence :** présence des forces françaises suite à des accords de coopération
- Opérations extérieures de maintien de la paix :**
 - Opérations nationales
 - Opérations avec l'UE
 - Opérations avec l'OTAN
 - Opérations avec l'ONU
- ↔** Axe stratégique de sécurité nationale Atlantique - Océan Indien
- Zones d'intérêt pour la sécurité nationale
- ☛** SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins)

III. Les missions de la Défense nationale.

2. Les actions de la Défense.

- Cinq types de missions :
 - dissuasion nucléaire,
 - protection = sécurité du territoire et de la population
 - prévention = anticiper les crises (diplomatie, présence, coopération
 - intervention = projection des forces armées quelque part dans le monde.
 - connaissance et anticipation = mieux apprécier les situations (par exemple l'usage des satellites militaires).

- missions variées :
 - défendre le territoire français et ses habitants (ex : plan Vigipirate),
 - secourir les populations en cas de catastrophe naturelle (ex : inondations)
 - participer aux opérations de maintien de la paix dans le monde avec l'ONU (ex : intervention au Mali).

Les menaces militaires n'ont pas disparu. La croissance rapide des budgets de défense dans nombre de pays, en particulier en Asie, atteste leur réalité ; et les nombreuses opérations militaires dans lesquelles la France a été engagée au cours des dernières années (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Libye, Mali) démontrent que l'action militaire reste une composante importante de notre sécurité.

Dans le même temps, les risques et les menaces auxquels la Nation doit faire face se sont multipliés en se diversifiant. Le terrorisme, la cybermenace¹, le crime organisé, la dissémination des armes conventionnelles, la prolifération des armes de destruction massive, les risques de pandémies, les risques technologiques et naturels peuvent affecter gravement la sécurité de la Nation.

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2013.

¹. Menace dirigée contre les réseaux informatiques.

IV. Les citoyens et la Défense nationale.

1. La J.D.C.

- France :

- service militaire ≠ obligatoire (2001)
- Défense du pays = devoir citoyen



- Préparation :

- au collège, présentation des valeurs de la République et de la Défense
- recensement auprès de la mairie de leur domicile à 16 ans (dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire)
- participation à une Journée Défense et Citoyenneté
 - remplace la JAPD = Journée d'Appel et de Préparation à la Défense
 - = rappel des valeurs de la République et de la Défense
 - découverte des métiers de la Défense
 - orientation vers des structures d'aide si besoin.

La formation de tous les jeunes aux enjeux de la défense repose aujourd'hui sur un parcours citoyen en quatre étapes : l'enseignement de défense en classes de troisième et de première, le recensement¹, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'appel éventuel sous les drapeaux.

La JDC comprend une sensibilisation des jeunes à leurs devoirs envers la nation et un enseignement sur les principes généraux de la défense et les moyens qui lui sont consacrés. Elle comporte aussi un module d'initiation à des gestes de secours et des tests qui permettent de déceler l'illettrisme.

Le certificat de participation est nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire.

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2008.

1. Recensement : une des obligations du service national. Tous les jeunes Français doivent s'inscrire à 16 ans à la mairie de leur commune de résidence. Se faire recenser permet l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.

IV. Les citoyens et la Défense nationale.

2. Les métiers de la Défense.



Niveaux d'étude	Grades militaires	Professions
Niveaux 3 ^e , CAP, BEP	Militaire du rang (avec une formation au sein de l'armée)	→ Combattant de l'armée de terre, conducteur de poids lourds, cuisinier, etc.
Niveaux Bac, Bac pro, BTS	Sous-officier (avec une formation au sein de l'armée)	→ Pilote de char, mécanicien d'armement, pompier, spécialiste des télécommunications, etc.
Niveaux Bac + 3 à Bac + 5 (grandes écoles, études universitaires)	Officier (formation au sein de l'armée ou sur concours dans les écoles militaires : Saint-Cyr, Polytechnique)	→ Fonctions de commandement, médecin, dentiste, etc.

Avec plus de 20 000 embauches par an, et plus de 400 métiers proposés, le ministère de la Défense est l'un des principaux recruteurs de l'État. Du personnel de tous niveaux est embauché. Pour le futur militaire, une fois engagé, les possibilités de formation sont nombreuses. Allant du soldat à l'ingénieur, en passant par l'informaticien ou le boulanger.